



[www.eu2004.ie](http://www.eu2004.ie)

PC.DEL/110/04  
17 February 2004

Original: ENGLISH  
FRENCH

**Permanent Mission of Ireland  
to the OSCE**

Rotenturmstrasse 16-18,  
A-1010 Vienna  
Tel: +43 1 71576 9826  
Fax: +43 1 715 5755

[ireland-osce@chello.at](mailto:ireland-osce@chello.at)

## **Irish Presidency of the European Union**

---

### **Réponse de l'Union européenne à l'intervention du Ministre croate des Affaires étrangères, S. E. M. Miomir Žužul**

L'Union européenne souhaite la bienvenue au Ministre croate des affaires étrangères et le remercie de son intervention sur les priorités de son gouvernement. Elle souhaite également la bienvenue au Chef de la mission de l'OSCE en Croatie, M. l'Ambassadeur Peter Semneby.

L'Union européenne salue l'engagement du Ministre à poursuivre l'œuvre de réforme et de démocratisation engagée au cours des dernières années. Nous considérons ceci comme un élément essentiel des relations entre l'UE et la Croatie

L'Union souhaite que le gouvernement coopère pleinement et sans condition avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Elle réaffirme la nécessité que le Général Gotovina se présente à La Haye pour répondre de ses faits. Elle souhaite que les conditions adéquates soient mises en place pour que les crimes de guerre puissent être jugés d'une façon appropriée par des juridictions croates.

Nous demandons instamment aux autorités croates de continuer à suivre la position commune de l'UE sur la Cour pénale internationale en refusant tout accord qui serait contraire à leurs obligations au regard du Statut de Rome

Pour ce qui est du dépôt par la Croatie de sa candidature à l'adhésion à l'UE, le prochain avis de la Commission servira de base à la décision du Conseil européen d'ouvrir des négociations d'adhésion, au regard des critères de Copenhague et des conditions du Processus de Stabilisation et d'Association.

Nous regrettons la décision de la Croatie de proclamer une zone de pêche et de protection écologique sans concertation régionale appropriée, et invitons Zagreb à tout mettre en œuvre pour parvenir rapidement à un accord sur ce sujet avec tous les Etats voisins concernés.

L'UE se félicite de la nouvelle relation établie entre le gouvernement et les représentants des minorités. Elle souhaite une mise en œuvre rapide de la Loi constitutionnelle sur les minorités nationales. Nous espérons que ce climat favorable permette de renforcer le nombre des membres issus des minorités à tous les échelons de l'administration publique, y compris dans le domaine de la justice. Nous estimons que les résultats des élections d'hier constitue un pas dans cette direction.

Nous exprimons notre satisfaction devant la décision du gouvernement de prendre part à la campagne de sensibilisation de l'opinion publique à la question du retour des réfugiés. Nous avons confiance que dans ce nouvel état d'esprit, le retour des réfugiés et des personnes déplacées et leur accès aux programmes gouvernementaux de logement sera facilité, avec la contribution de la Mission de l'OSCE. Nous souhaitons également qu'une solution satisfaisante pour les personnes intéressées soit trouvée à la question fondamentale des droits d'occupation/habitation. Nous espérons enfin que les autorités aussi bien centrales que locales s'impliqueront dans la résolution de cette question.

Nous saluons l'engagement de la Croatie à coopérer étroitement avec ses voisins au niveau bilatéral et régional. Nous encourageons les autorités croates à soutenir la réforme de la municipalité de Mostar.

Nous saluons la décision des autorités croates de supprimer les visas entre la Croatie et la Serbie et espérons qu'elle devienne à l'avenir définitive.

L'UE partage les paroles très positives du Ministre sur la contribution de la mission de l'OSCE à Zagreb. Elle souhaite que la Mission puisse continuer à apporter une contribution utile dans tous les domaines prévus par son mandat, en étroite coordination avec la Délégation de la Commission européenne à Zagreb, notamment dans les domaines du retour des réfugiés, des minorités, des media publics, du suivi des procès des crimes de guerre et de la mise en œuvre des jugements. Ceux-ci sont autant de domaines importants pour le rapprochement de la Croatie avec l'Union européenne.

Les pays adhérents Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie, et les pays candidats, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie se rallient à cette déclaration.